

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 27 MAI 2025

N° 4

Date de convocation : 22.05.2025

Date d'affichage : 10.06.2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mai à dix-neuf heures quinze minutes, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Pascal CARPENTIER, Maire, assisté de Mmes et Mrs Aline GRILLE, Christophe VERNON, Jean-Marie BOIDIN, Chantal RENOUF, Monique MERCIER, Guillaume HOOGTERP, Nelly DELAHAYE, Sarah BREITENBACH, Claire-Sophie ROSSIGNOL.

Absents excusés : Mrs Sébastien PUBLIER, Steve VANHEULE, Mme Annick BREITENBACH.

Absente : Mme Nadège CAREME

Pouvoirs : M. Sébastien PUBLIER a donné pouvoir à M. Christophe VERNON.

Mme Annick BREITENBACH a donné pouvoir à Mme Sarah BREITENBACH.

Secrétaire de séance : Mme Aline GRILLE.

Ordre du Jour :

- SIEGE : Pose d'un lampadaire rue de la mare du Routoir. Délibération.
- Restauration des bannières de Charité :
 - 1) Réalisation d'une nouvelle convention de souscription avec la Fondation du Patrimoine et l'association As de Chœur. Délibération.
 - 2) Demande d'aide financière auprès de la Fondation du Patrimoine et la Sauvegarde de l'Art Français. Délibération.
- Terrain rue du Bout Cardais : Notification du prix de vente. Délibération.
- Rue des Jonquilles : nouvelle implantation signalétique pour le passage des vélos.
- Salle associative et culturelle : suite du dossier.
- Secrétariat de Mairie au 01/07/2025 :
 - 1) Autorisation du Maire à procéder à la création d'un contrat sur un emploi non permanent. Délibération.
 - 2) Création d'un emploi « contractuel » de secrétaire générale de Mairie pour les communes de moins de 2 000 habitants. Délibération.

Questions diverses.

En préambule, Monsieur le Maire présente au conseil, Mme Christel FOURGEREAU, qui sera recrutée pour assurer le secrétariat suite au départ en retraite de Mme Laurence Manière.

1) Travaux SIEGE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité et notamment d'éclairage public.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s'élève à :

En section d'investissement : 1 167.00 €

En section de fonctionnement : 0 €

Etant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise :

- Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- L'inscription des sommes au budget de l'exercice, au compte 204182 pour les dépenses d'investissement et au compte 615232 pour les dépenses de fonctionnement.

2) Objet : Réalisation d'une nouvelle convention de souscription avec la Fondation du Patrimoine.

Monsieur le Maire propose au conseil de lancer une nouvelle campagne de souscription visant à encourager le mécénat populaire et le mécénat d'entreprise en faveur de la sauvegarde du patrimoine de proximité.

Il s'agit de prévoir une convention tripartite entre la Commune, l'association As de Choeur et la Fondation du Patrimoine. Le but serait de recueillir des fonds pour la restauration :

- De 2 bannières de procession de la charité de Crosville la Vieille,
- D'une vitrine d'exposition.

Après délibération, le conseil donne son accord avec :

- 9 voix POUR (et 2 pouvoirs)
- 1 voix CONTRE

pour compléter un dossier auprès de la fondation du Patrimoine, nécessaire au lancement d'une 3^{ème} campagne de souscription.

Objet : Demande d'aide financière pour la restauration d'éléments mobiliers de l'église : bannières de procession de la charité de Crosville la Vieille et vitrine d'exposition.

Monsieur le Maire propose au conseil de lancer une nouvelle tranche de travaux des éléments mobiliers de l'église et présente les devis de restauration de ces éléments :

Désignation de l'objet mobilier	Protection MH	Montant du devis de restauration HT
Bannière de procession 1888	Non protégé	5 038 €
Bannière de procession 1853	Non protégé	2 886 €
Vitrine d'exposition		4 800 €
		TOTAL HT : 12 724 €

Après délibération, le conseil approuve ce projet et autorise le Maire à engager une demande d'aide financière auprès de la fondation du patrimoine, et la sauvegarde de l'art Français avec :

- 9 voix POUR (et 2 pouvoirs)
- 1 voix CONTRE

Ce projet de restauration sera conjointement réalisé avec la participation de l'association As de Chœur.

3) Objet : Projet de vente du terrain communal au 6 rue du Bout Cardais.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un contact suivi a été établi avec une personne intéressée par la globalité du terrain, dans l'orientation que le conseil souhaitait donner à cette acquisition.

Néanmoins, une ou plusieurs agences seront mandatées en vue d'en faire la publicité sans aucune exclusivité. La commune se réservant le droit d'en réaliser éventuellement la vente.

Après délibération, le conseil municipal autorise le Maire à engager la vente de ce terrain, en vue d'y réaliser 4 terrains à bâtir.

4) Rue des Jonquilles :

Monsieur le Maire informe le conseil sur les problèmes de sécurisation de circulation et la gestion du lotissement des jonquilles : entretien des voies et des abords.

Il faut rappeler que ce lotissement est traversé par une voie privée, qui doit être gérée par le propriétaire.

- 1) Le conseil demande au Maire d'adresser un courrier au propriétaire, en vue de sécuriser le lotissement par des barrières et ainsi limiter l'accès uniquement aux habitants du lotissement par les moyens habituels de barrières avec code.
- 2) D'adresser un courrier aux habitants afin d'organiser la constitution d'un syndicat en vue de gérer les problématiques inhérentes au lotissement.

5) Projet de salle associative et culturelle :

Le dossier est en attente d'une aide financière. Des pistes d'économie sont en cours afin d'en réduire le coût. Dossier à suivre...

6) Secrétariat de mairie au 01/07/2025 :

Objet : Création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

Considérant le départ en retraite de l'actuel adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, Monsieur le Maire propose au conseil la création d'un nouveau poste au service d'administration générale pour le remplacement de celui-ci, à savoir :

- Poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, contractuel, dans une commune de moins de 2 000 habitants pour un emploi de secrétaire générale de mairie.
- Echelle C2

Ce poste sera accessible par recrutement direct, pour une durée hebdomadaire de 22 heures.

Après délibération, le conseil municipal approuve cette proposition et autorise le Maire à procéder au recrutement.

Objet : Création d'un poste d'adjoint administratif en CDD pour accroissement temporaire d'activité.

Considérant la nécessité de recruter temporairement un adjoint administratif pour seconder l'actuelle secrétaire de mairie, un poste sera créé au service d'administration générale, à savoir :

- Poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe contractuel, du 1^{er} juillet 2025 au 31 décembre 2026 inclus, sur la base d'une durée hebdomadaire de service de 8/35^{ème}.
- Echelle C3

Après délibération, le conseil municipal approuve cette proposition et autorise le Maire à procéder au recrutement.

Questions diverses :

Monsieur JM Boidin, demeurant 2 route d'Iville, propose de réglementer la circulation des véhicules sur cette voie et d'installer un panneau de signalisation à chaque extrémité de la route.

Ce panneau serait un **panneau d'indication de priorité par rapport à la circulation venant en sens inverse** : panneau de signalisation carré à fond bleu, portant en son centre deux flèches opposées de couleurs respectives blanche et rouge.

Cette proposition est retenue et sera soumise à la commission voirie de la CCPN, qui sera chargée de la pose.

Urbanisme :

2 permis de construire sont présentés :

- PC 027 192 25 00001 : MULLET Cyrille
Ensemble de 3 logements en mitoyenneté, rue du Neubourg.
- Pc 027 192 25 00002 : SDNE LECLERC DRIVE
Extension du auvent et des pistes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.